



LEGISLATURE 2025-2030
DELIBERATION N°14-2025
DU 18 DECEMBRE 2025

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT EN MATIERE DE JETONS DE PRESENCE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les articles 29, al. 2 et 30, al. 1, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la décision du Conseil municipal lors de sa séance du 18 septembre 2025, d'entrer en matière sur le projet de délibération proposée par Ensemble pour Perly-Certoux à propos de la « Valorisation de l'engagement des élus municipaux par des jetons de présence », amendement inclus,
- Vu la décision, à l'unanimité des membres présents, du Conseil municipal lors de sa séance du 18 septembre 2025, de renvoyer la délibération relative à la « Valorisation de l'engagement des élus municipaux par des jetons de présence » au Conseil administratif,
- Vu l'exposé des motifs annexé à la présente délibération,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

**par 13 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 « abstention »
des membres présents**

1. D'adopter le règlement en matière de jetons de présence pour les membres du Conseil municipal annexé à la présente, avec effet au 1er janvier 2026.

Pour Mme Bénédicte de Raemy, Présidente
Giuseppe Ungaro
Secrétaire